

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL572

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 29

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre obligatoire la sanction en cas d'absence d'élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle.